RÉSEAU PUBLIC

ADN

ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE

La fibre pour tous

Le réseau public ADN est l'outil indispensable
au développement de l'Ardèche et de la Drôme.
Nos collectivités ont aujourd'hui la responsabilité
de conduire ce grand projet. Une aventure inédite,
qui bénéficiera aux générations futures.
La compétitivité de notre territoire
mais aussi sa cohésion sociale
sont en jeu !

04 82 48 00 18

www.ardechedromenumerique.fr

TERRA PUBLICA Imprimé sur papier 100% recyclé

UN PROJET PORTÉ PAR VOS COLLECTIVITÉS

LES INTERCOM-MUNALITÉS

Ardèche LE DÉPARTEMENT

LA DROME LE DÉPARTEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE

Plan France Très Haut Débit

en région

UNION EUROPÉENNE

RÉSEAU PUBLIC
ardn
ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE

Article pour Bulletin Municipal / Site internet
Cornillon-sur-l'Oule

Le déploiement de la fibre optique démarre sur notre commune !

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, avec le soutien de l'État et de l'Europe (FEDER), le déploiement du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) vient d'être lancé sur notre commune.

Une première phase d'études démarre avec le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Services. Cette étape est la plus longue et la plus complexe du déploiement. Elle va durer entre 15 à 18 mois environ.

LES ÉTUDES DANS LE DÉTAIL...

Elles permettent de relever les adresses de chaque logement sur le terrain, de repérer et vérifier l'état des réseaux aériens et souterrains existants, principaux supports du déploiement, de définir le tracé du futur réseau fibre et de signer les conventions de passage avec les propriétaires concernés lorsque le réseau devra passer sur des parcelles privées.

Des travaux d'élagage peuvent donc s'avérer nécessaires pour pouvoir déployer les nouveaux câbles de fibre optique et assurer la pérennité du réseau. Selon la réglementation, ces travaux incombent aux propriétaires des parcelles où sont situés les végétaux. En cas de défaillance du propriétaire, afin de ne pas retarder le déploiement, le Syndicat mixte ADN pourra réaliser l'élagage, à ses frais, sous réserve de l'accord des propriétaires. **Cependant, du fait de coûts d'élagage trop importants, certains tronçons risquent d'être écartés du déploiement. Ne pas réaliser l'élagage c'est donc prendre le risque pour vous mais aussi pour les foyers alentours de ne pas être raccordés en fibre optique.**

ET ENSUITE ?

Après les études vient l'étape des travaux. D'une durée d'environ 6 à 9 mois, ces travaux comprennent plusieurs opérations : le génie-civil, lorsqu'il est nécessaire de creuser de nouvelles tranchées pour poser des fourreaux ou lorsqu'il faut consolider ou remplacer des infrastructures existantes, le déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux supports électriques ou téléphoniques et en souterrain dans les fourreaux, la réalisation des branchements optiques et le contrôle qualité par des tests réseaux et mesures optiques.

Une fois le réseau intégralement déployé, il est confié à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public. ADTIM FTTH commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

A l'ouverture commerciale, vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un opérateur FAI disponible sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.

Pour savoir si vous êtes concernés par le périmètre en cours d'études et être informés de l'avancement du déploiement, **vous pouvez tester votre adresse postale** sur l'outil d'éligibilité : https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, **à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde** selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

Pour toute questions, vous pouvez consulter la **Foire aux Questions** d'ADN :

https://www.ardechedromenumerique.fr/faq ou contacter la **hotline** d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ADN, au 04 82 48 00 18 au prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 20h.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'ADN SUR LES RESEAUX SOCIAUX

@adn0726

https://www.facebook.com/ardechedromenumerique

@adn0726

https://www.youtube.com/channel/UC_JEzlOl9ISGkaHoWzOtFsg

RÉSEAU PUBLIC
ADN
ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE

La fibre pour tous

LA FIBRE OPTIQUE SE RAPPROCHE !

1. ÉTUDES
2. TRAVAUX
3. ARRIVÉE DES OPÉRATEURS
4. RACCORDEMENT POSSIBLE

Pour préparer le déploiement du réseau public de fibre ADN sur votre commune, les entreprises missionnées par ADN : **AXIONE, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** relèvent actuellement les adresses de tous les logements et font du repérage sur les réseaux électriques et téléphoniques existants.

Prochaine étape : démarrage des travaux !

+ D'INFOS
www.ardechedromenumerique.fr
ardechedromenumerique

TERRA PUBLICA

UN PROJET PORTÉ PAR VOS COLLECTIVITÉS

Communauté de communes Baronnies en drôme provençale
Ardèche LE DÉPARTEMENT
LA DRÔME LE DÉPARTEMENT
La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE

France Très Haut Débit
L'Europe s'engage en région Auvergne Rhône-Alpes
Union Européenne

LA FIBRE EN 10 QUESTIONS

Ce document est à destination des collectivités. Il vous donne les principaux éléments de réponses à apporter aux habitants de la phase étude au raccordement final.
Vous souhaitez communiquer dans votre bulletin municipal ?
Contactez ADN à communication@sm-adn.fr

#01

QUAND LA FIBRE SERA-T-ELLE DISPONIBLE ?

Avant l'arrivée de la fibre sur une commune, plusieurs étapes doivent être franchies.
La première phase du déploiement est celle des études (15 à 18 mois). Durant cette phase, tout le périmètre de la poche de déploiement* est étudié.
Une fois les études terminées et validées, les travaux démarrent (6 à 9 mois). À la fin du chantier, ADN réceptionne l'infrastructure construite. Cela comprend une analyse des documents transmis par l'entreprise travaux (autorisations, conventions, plans et descriptifs des infrastructures construites, dossier de contrôle des mesures optiques...), une opération préalable à la réception sur le terrain et l'audit final de l'ensemble de ces éléments (2 mois minimum).
Après validation de la réception par ADN, le réseau est transmis à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public, qui le commercialise auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (phase d'activation des services), cette étape dure 3 mois. C'est à compter de la phase d'activation des services seulement que la date précise du démarrage de la commercialisation des offres fibre est connue.

**poche de déploiement : Le déploiement du réseau fibre est réalisé par poches. Ces périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes et une même commune peut donc être concernée pas plusieurs poches qui ne seront pas déployées et commercialisées en même temps. Chaque poche regroupe environ 2000 foyers.*

#02

COMMENT SAVOIR OÙ EN EST LE DÉPLOIEMENT SUR MA COMMUNE ?

Les administrés peuvent tester leur éligibilité en renseignant leur adresse sur l'outil
« À quand la fibre chez moi?» : ardechedromenumerique.fr/eligibilite.
S'ils ne sont pas encore éligibles, l'outil permet de s'inscrire par mail, afin d'être informé dès lors que le statut de déploiement de l'adresse renseignée est mis à jour.
Si le résultat est « Raccordement possible », le foyer peut souscrire un abonnement auprès d'un opérateur FAI présent sur le réseau public ADN. Dans le cas contraire, il faudra suivre la procédure indiquée dans le résultat du test.

#03

LE RACCORDEMENT FINAL EST-IL PAYANT ?

Le raccordement d'un logement est pris en charge par les collectivités et l'Etat dans le cadre du plan de financement du projet ADN, sous réserve d'une continuité d'infrastructures (poteaux ou fourreaux télécoms) entre le Point de branchement optique (PBO) installé par ADN sur le domaine public et le logement. Si des travaux doivent être effectués pour acheminer la fibre à l'intérieur du domaine privé, ces travaux sont à la charge du propriétaire.
Au moment de l'abonnement, les opérateurs peuvent proposer des prestations complémentaires payantes pour la mise en service des équipements, des prestations non obligatoires, qu'il appartient à chacun d'accepter ou non.

#04

QUELS SONT LES OPÉRATEURS PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU PUBLIC ADN ?

Le réseau public ADN est un réseau ouvert à tous les opérateurs dans un principe de neutralité. **La liste des opérateurs Grand Public est disponible sur : ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public.**
L'arrivée des opérateurs sur le réseau public dépend de leurs propres stratégies d'ouvertures commerciales. Il est possible que tous ne soient pas présents dès l'ouverture commerciale d'un secteur.

#05

JE FAIS CONSTRUIRE, COMMENT ÊTRE SÛR D'ÊTRE RACCORDÉ ?

Il n'y a pas de difficultés à ce qu'un futur logement puisse être éligible à la fibre optique même si le secteur dans lequel il se trouve est déjà ouvert à la commercialisation. Les études de déploiement anticipent les nouvelles constructions et prévoient suffisamment de câbles de fibre optique pour que tous les foyers puissent être raccordés. Les maisons neuves doivent être équipées de gaines et de lignes fibre optique. Elles doivent prendre les bonnes dispositions pour s'interconnecter aux infrastructures du réseau public de fibre optique existant. Si la fibre est déjà disponible sur le secteur, une prise de contact avec **ADTIM FTTH au 04 82 48 00 18** est nécessaire pour entreprendre les démarches de raccordement d'une maison neuve.

RÉSEAU PUBLIC
ADN
ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE

LA FIBRE EN 10 QUESTIONS

#06

À L'OUVERTURE COMMERCIALE, TOUTE LA COMMUNE EST-ELLE ÉLIGIBLE EN MÊME TEMPS ?

L'ouverture commerciale des services fibre est progressive. Tous les foyers ne sont pas forcément éligibles à la date d'ouverture car il peut rester des travaux à réaliser sur certains secteurs. Cela concerne des situations complexes qu'ADN doit encore débloquer (refus de conventionnement, attente d'autorisation) ou encore le raccordement des immeubles, des lotissements privés et des logements pour lesquels le déploiement doit passer en façade et qui nécessitent la signature d'une convention avec les propriétaires ou syndics de propriétés.

#07

Y'A-T-IL DES TRAVAUX D'ANTICIPATION À L'ARRIVÉE DE LA FIBRE À RÉALISER POUR ÊTRE SÛR D'ÊTRE RACCORDÉ ?

La fibre optique suit le même cheminement que le réseau téléphonique existant, en aérien sur les poteaux ou en souterrain dans les fourreaux. Pour préparer au mieux son arrivée, les propriétaires doivent vérifier que rien ne gêne le passage du câble sur leur propriété lors du raccordement. Par exemple, l'élagage des arbres aux alentours des poteaux est à la charge du propriétaire en domaine privé. Pour un passage en souterrain, le propriétaire doit vérifier à l'aide d'une aiguille de tirage, que vous pouvez trouver en magasin de bricolage, que rien n'encombre le fourreau pour desservir le logement. Dans le cas contraire, le propriétaire devra réaliser les travaux nécessaires pour permettre le passage du câble de fibre optique.

#08

L'OUTIL D'ÉLIGIBILITÉ NE TROUVE PAS MON ADRESSE, COMMENT LA RENSEIGNER ?

Il se peut que l'adresse n'ait pas été relevée correctement au moment de la phase études ou que le logement n'existait pas encore. Pour cela, il suffit de remplir le formulaire « **référencer mon adresse dans l'outil** » **disponible sur : ardechedromenumerique.fr/eligibilite situé en bas de la page de résultat** « **Raccordement non possible** » et d'y joindre un certificat d'adressage à demander préalablement en mairie. L'intégration d'une adresse dans les bases d'éligibilité implique diverses vérifications de la part de l'exploitant ADTIM FTTH, cela peut donc prendre un certain temps.

Pour toute relance, contactez la hotline au 04 82 48 00 18.

#09

COMBIEN COÛTE UN ABONNEMENT FIBRE ?

Il n'y a pas de différence de tarif majeure entre les offres fibres et les offres ADSL qui dominent le marché aujourd'hui (pour l'offre de base). Les offres fibre proposées par les opérateurs sont de l'ordre de 40€ en moyenne. Le montant varie en fonction des opérateurs et des services inclus. Faites donc jouer la concurrence en comparant les offres promotionnelles chez les différents opérateurs.

#10

J'HABITE EN LOTISSEMENT PRIVÉ OU EN IMMEUBLE, Y'A-T-IL UNE DÉMARCHE PARTICULIÈRE À ENTREPRENDRE POUR ÊTRE RACCORDÉ ?

Le raccordement des immeubles et lotissements privés est réalisé par ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau. Ce raccordement nécessite au préalable la signature d'une convention entre ADTIM FTTH et le syndicat de copropriété du lotissement ou l'ensemble des propriétaires. Les travaux peuvent être réalisés après l'ouverture commerciale d'un secteur et au plus tard sous 1 an. Dans cette situation, le résultat du test d'éligibilité indiquera «**Raccordement à venir**» ou «**Travaux toujours en cours**» car le raccordement de votre logement n'est pas encore possible. Le propriétaire n'a aucune démarche particulière à effectuer, il lui faut simplement patienter encore un peu.

Pour toutes questions sur la convention ou la planification des travaux après sa signature, contactez le service conventionnement **d'ADTIM FTTH au 04 82 48 00 12** ou par mail à **convention.fibre2607@axione.fr**

Pour toutes questions, une hotline est disponible au 04 82 48 00 18 (prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h à 20h) et une Foire aux Question d'ADN à l'adresse : ardechedromenumerique.fr/faq

RÉSEAU PUBLIC
ADN
ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE